

Annexe 2

Tour extérieur des administrateurs civils - Année 2010

NOM

Prénom :

MINISTÈRE :

Corps et grade

I - Avis donné sur le candidat

A) FORMATION INITIALE : DIPLOMES (Liste)						Points forts
B) FORMATION PROFESSIONNELLE (Liste et niveau)						
C) APTITUDE ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES						
• qualités du travail fourni - compétences techniques - expression écrite et orale - capacité de travail - capacité d'initiative • qualités de jugement - sur les personnes - sur les dossiers • qualités "managériales" - capacité organisationnelle - capacité de mobilisation • qualités d'adaptation et d'innovation	0	1	2	3	4	Points faibles
D) COMPORTEMENT ET CAPACITÉ RELATIONNELLE • interne - avec ses supérieurs hiérarchiques - avec ses collaborateurs - avec ses collègues • externe - capacité de négociation - capacité de représentation du service						
Éventuellement années d'audition par les précédents comités de sélection : Le candidat paraît-il pouvoir accéder au corps des administrateurs civils et quand?						

0 = insuffisant, 1 = passable, 2 = assez bon, 3 = bon, 4 = supérieur

II - EMPLOI

a) Quels sont les 3 emplois précédemment occupés (sans description)					
b) Description de l'emploi précédemment occupé					
c) Description de l'emploi actuellement occupé					
A) IMPORTANCE DE L'EMPLOI OCCUPE					sans objet
• en termes d'encadrement, notamment catégorie A • en termes de gestion de crédits • en termes de production de normes • autres critères spécifiques du poste (à indiquer)					
B) AUTONOMIE INTERNE DE L'EMPLOI OCCUPE (au sein de l'administration) position dans la hiérarchie.....					
• délégation de signature • nécessité de prendre des décisions • capacité de négociation					Oui non Oui non Oui non
C) EXPOSITION DE L'EMPLOI OCCUPE					
autonomie vis-à-vis de l'extérieur					
risques encourus (financiers, juridiques...)					
nécessité de négociation vis-à-vis de l'extérieur					Oui non
D) TECHNICITE DE L'EMPLOI OCCUPÉ					
niveau des compétences					
niveau d'expertise					
spécialisation					Oui non

1 = faible, 2 = important, 3 = très important, 4 = exceptionnel
 APPRECIATION D'ENSEMBLE (2)

Nom et qualité du notateur

(2) les appréciations ne doivent pas dépasser ce cadre